Cote du document: EC 2015/89/W.P.5/Add.1

Point de l'ordre du jour: 6

Date: 11 septembre 2015

Distribution: Publique

Original: Anglais



Investir dans les populations rurales

Réponse de la direction du FIDA à la synthèse d'évaluations sur l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones

Note aux membres du Comité de l'évaluation <u>Responsables:</u>

Questions techniques:

Transmission des documents:

Lisandro Martin Administrateur principal de portefeuille Département gestion des programmes téléphone: +39 06 5459 2388 courriel: lisandro.martin@ifad.org Alessandra Zusi Bergés Responsable du Bureau des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2092 courriel: gb_office@ifad.org

Antonella Cordone Spécialiste technique principale – Peuples autochtones téléphone: +39.06.5459.2065

téléphone: +39 06 5459 2065 courriel: a.cordone@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-neuvième session Rome, 9 octobre 2015

Pour: Examen

Réponse de la direction du FIDA à la synthèse d'évaluations sur l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones

Observations générales

- 1. La direction remercie le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) pour l'excellente synthèse relative à l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones. La direction estime toutefois que, compte tenu de l'ample volume de données disponibles pour les évaluations et utilisées dans ce rapport, on aurait pu en faire davantage pour présenter les meilleures pratiques de manière approfondie et systématique. Contribuer à faire reculer les frontières du savoir en répondant à des questions auxquelles les évaluations individuelles antérieures n'avaient pas du fait de leur portée restreinte apporté de réponse constitue la fonction première des rapports de synthèse.
- 2. Le FIDA a une longue expérience des interventions visant à mettre en avant les intérêts des peuples autochtones dans le processus de développement il a accordé son premier prêt à l'appui des peuples autochtones en 1979. Les dernières décennies ont été les témoins d'une amélioration sensible de la compréhension de la place des peuples autochtones dans le développement et des efforts du FIDA pour mettre en avant les intérêts de ces peuples. La direction a également pris des mesures pour renforcer le rôle du FIDA dans la promotion des peuples autochtones, avec notamment la prise de contrôle du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF), transféré de la Banque mondiale au FIDA en 2007. Aujourd'hui, l'objectif du FIDA reste inchangé: veiller à ce que les avantages découlant des projets financés par le FIDA soient adaptés aux besoins sociaux et culturels spécifiques des peuples autochtones qu'ils pourraient affecter.
- 3. La direction remercie IOE d'avoir reconnu que le FIDA a traduit des engagements généraux relatifs aux peuples autochtones en stratégies, directives et politiques institutionnelles et opérationnelles, y compris par l'introduction, en 2009, d'une politique, conforme aux normes internationales, concernant les peuples autochtones. La direction partage le point de vue d'IOE selon lequel rendre opérationnelle cette directive tout au long du cycle du projet constitue un effort permanent: le personnel du FIDA a acquis davantage de connaissances sur l'exécution de la politique et sur les instruments connexes, et la politique a été communiquée aux États membres emprunteurs et appliquée dans divers contextes nationaux.
- 4. La direction souligne que la stratégie de ciblage du FIDA est axée sur les communautés les plus vulnérables, parmi lesquelles figurent souvent les peuples autochtones. Grâce à l'intégration de mesures supplémentaires, cette stratégie de ciblage prend en compte les vulnérabilités uniques auxquelles sont confrontés les peuples autochtones, dans le respect de la politique les concernant. La direction note que, plutôt que de fournir des orientations spécifiques sur la manière d'aborder ces vulnérabilités spécifiques, les recommandations contenues dans le rapport de synthèse sont focalisées sur le ciblage en général.

Recommandations

5. Le tableau ci-dessous présente les réponses de la direction aux recommandations spécifiques mises en évidence dans le rapport de synthèse.

Recommandation

Réponse de la direction

Recommandation 1: Réexaminer les principaux objectifs et stratégies de l'IPAF. Les contributions et rôles essentiels, mais ne s'excluant pas mutuellement, de l'IPAF pourraient être les suivants: i) financer des petits projets conçus et exécutés par des communautés de populations autochtones afin de promouvoir le bien-être et l'autonomisation de ces populations; ii) recenser les partenaires potentiels crédibles pour les programmes du FIDA ou du pays; iii) promouvoir les innovations à reproduire à plus grande échelle dans les projets d'investissement; et iv) accroître les capacités des organisations des peuples autochtones en matière de gestion des projets, et renforcer leurs réseaux. La stratégie, les instruments et les modalités opérationnelles de l'IPAF devront être adaptés en fonction de celui de ces rôles qui devra bénéficier de la plus grande attention. Si le FIDA entend poursuivre son appui à l'IPAF à moyen terme, il conviendra d'explorer les possibilités d'en accroître et d'en stabiliser le financement, y compris la possibilité de mobiliser un financement supplémentaire par l'intermédiaire du FIDA ou de catalyser des contributions directes aux partenaires de l'IPAF de la part d'autres financeurs.

Le programme ordinaire de prêts du FIDA demeure l'instrument principal, avec pour complément son programme de dons, et notamment l'IPAF, pour cibler les peuples autochtones. Tous les instruments sont utilisés dans le contexte des stratégies nationales au niveau du pays et des stratégies du FIDA, suivant une approche impulsée par la demande. Étant donné que la situation des peuples autochtones dans les pays, et notamment les cadres juridiques nationaux, varie considérablement, le maintien d'une souplesse stratégique appropriée a permis à la direction de garantir une efficacité adéquate en matière de développement dans le cadre des programmes dirigés par le pays. Dans le cas de l'IPAF, cette souplesse a accentué les effets positifs de la décentralisation de la gestion du mécanisme au niveau d'organisations régionales jouant un rôle de premier plan dans la définition des priorités. Cette approche a apporté une valeur ajoutée en termes: a) d'amélioration du processus de sélection; b) d'amélioration du suivi et de la supervision des petits projets; c) de renforcement des réseaux régionaux et sous-régionaux des peuples autochtones et de leurs liaisons avec le réseau mondial.

La direction convient que l'IPAF, malgré sa taille réduite, a obtenu une reconnaissance significative au sein du mouvement des peuples autochtones, et qu'il conviendrait d'explorer les possibilités d'en améliorer la durabilité financière.

Recommandation 2: Accorder une attention accrue aux éléments clés de la conception des projets et fournir un appui adéquat à l'exécution (spécialement pour les projets d'investissement), en veillant à une participation effective des peuples autochtones tout au long du processus, avec l'appui d'un membre du personnel qui comprenne les questions relatives aux peuples autochtones et possède les compétences requises pour travailler avec eux. Les éléments clés de la conception des projets seront notamment les suivants:

- i) analyse et mesures, au plan institutionnel, afin de garantir une capacité d'exécution suffisante, en prenant dûment en compte le temps et les ressources nécessaires pour l'exécution du projet et la souplesse requise;
- ii) stratégies et approches du ciblage dans la conception, avec: a) une analyse sérieuse des aspects socioculturels et de la vulnérabilité des différents groupes sociaux; et b) des approches sur mesure et différenciées pour faire fond sur la culture, l'identité et les savoirs des communautés de populations autochtones;
- iii) focalisation sur les questions d'égalité entre les sexes au sein des communautés de populations autochtones afin d'adapter la conception à leurs besoins, priorités et potentiel spécifiques;
- iv) bases solides, dans la conception, pour le suivi des données ventilées (par groupe social et par sexe), intégrant aussi des indicateurs spécifiques mieux à même d'isoler les résultats et les effets en rapport avec le bien-être des peuples autochtones.

La direction convient que les peuples autochtones doivent être pris en compte tout au long du cycle du projet. Tel est en effet l'esprit de la politique du FIDA concernant les peuples autochtones, rendue opérationnelle par le biais de la mise en œuvre de la stratégie de ciblage de chaque projet. Ainsi, les spécialistes des questions socioéconomiques et du ciblage (déjà inclus dans la plupart des équipes de conception), examinent les problèmes en rapport avec les contraintes et les capacités des communautés de populations autochtones. La direction encourage le recours systématique à de bonnes pratiques de conception, comme les analyses institutionnelles, les analyses de sensibilité sexospécifiques et les données de suivi ventilées. Étant donné que nombre de ces questions ont un rapport avec le cadre général national institutionnel, juridique et en matière de politiques pour les peuples autochtones, des considérations spécifiques seront reflétées dans les programmes d'options stratégiques pour le pays axés sur les résultats (COSOP-AR) chaque fois que cela sera nécessaire. Enfin, dans l'esprit de la recommandation 4 ci-dessous, la direction estime que tous les membres de l'équipe de pays devraient posséder les savoirs et les compétences nécessaires pour prendre en compte les besoins des peuples autochtones à chaque fois qu'ils ne sont pas justement pris en considération par des stratégies de ciblage plus générales.

Recommandation

Réponse de la direction

Recommandation 3: Fournir des orientations sur les meilleurs movens de rendre opérationnel le FPIC. La mise en œuvre de l'exigence du FPIC doit être précisée, au stade de la conception comme au cours de l'exécution. Il est essentiel de souligner que le FPIC concerne, fondamentalement, la participation effective des bénéficiaires tout au long du cycle du projet (conception, exécution, suivi et évaluation) et l'amélioration des résultats et de l'impact d'un projet. Il est également important de faire en sorte que le personnel comprenne mieux comment approcher cette question de manière concrète et pragmatique, et dans quels contextes et comment la conception peut faciliter la participation effective et l'application du FPIC au cours de l'exécution du projet.

Pour ce qui concerne la formation du personnel à propos du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) et sur les questions relatives aux peuples autochtones, la direction estime que le moyen le plus efficace d'assurer cette formation consisterait en des modules de formation structurés, qui pourraient également inclure le S&E. Le FIDA pourrait aussi aller de l'avant grâce aux ressources existantes, évitant ainsi les doubles emplois qu'entraînerait l'élaboration de ces outils. Comme l'a noté IOE, la préparation de "notes d'instructions pratiques" a déjà été entamée, conformément à la politique du FIDA concernant les peuples autochtones. La direction élabore actuellement un module spécifique consacré au FPIC, dans le contexte des modules de formation en rapport avec les Procédures d'évaluation sociale. environnementale et climatique (SECAP).

Recommandation 4: Améliorer la compréhension, par le personnel, des questions relatives aux peuples autochtones. Un changement de personnels peut avoir des conséquences significatives sur la nature et l'orientation du programme de pays, en fonction de leurs savoirs et de leur expérience. Il est essentiel que les chargés de programme de pays entrant en fonctions sans beaucoup d'expérience ou de compréhension de ce thème se familiarisent avec les questions relatives aux peuples autochtones et avec leurs valeurs sociales et culturelles. Des partenariats systématiques et plus solides avec les partenaires dans le pays - y compris les organisations des peuples autochtones - pourraient contribuer à ce processus et faciliter la continuité. Le personnel responsable devrait comprendre qu'il est possible de s'engager aux côtés de ceux qui se définissent eux-mêmes comme des peuples autochtones en respectant l'esprit et les principes de la politique du FIDA concernant les peuples autochtones, en utilisant la terminologie locale et en appliquant des approches spécifiques au contexte.

La direction convient de l'importance d'une sensibilisation constante du personnel, et en particulier des chargés de programme de pays, à la politique et aux directives concernant les peuples autochtones. Comme on l'a noté plus haut, le personnel a maintenant une meilleure connaissance de cette politique.

La direction ne peut pas garantir l'application des principes sur lesquels sont fondées la politique du FIDA et ses directives concernant les peuples autochtones lorsque les problèmes de ces populations ne sont pas reconnus dans les cadres juridiques nationaux. En particulier, le processus d'identification décrit dans la politique prend comme point de départ la législation intérieure du pays pour l'identification générale des peuples autochtones, complétée par des examens en amont. En outre, dans le cadre de ses stratégies de ciblage, la direction peut veiller à ce que les communautés pauvres et vulnérables possédant les caractéristiques énumérées par le FIDA dans sa définition des peuples autochtones soient traitées de manière égale et que leur participation soit respectée dans le cadre des processus décisionnels des projets.

Recommandation 5: Renforcer la gestion des savoirs, en tirant parti de l'expérience, des enseignements et des savoirs considérables du FIDA en matière d'engagement aux côtés des peuples autochtones. Il pourrait être intéressant, en prenant pour base la riche expérience du FIDA dans ce domaine, de conduire une étude en vue de repérer et d'analyser de manière approfondie les meilleures pratiques et les enseignements et de les diffuser largement dans une publication phare du FIDA. Il sera essentiel, dans ce processus, de refléter les points de vue et les opinions des peuples autochtones.

Cette suggestion est pertinente pour les peuples autochtones, mais aussi pour les interventions dans d'autres domaines. Plusieurs produits de gestion des savoirs sont déjà disponibles, à propos des bonnes pratiques en rapport avec l'inclusion, la consultation et la prise de décisions des peuples autochtones, dans les instruments du FIDA tels que l'IPAF et le Forum des peuples autochtones au FIDA, sous la forme de vidéos et de publications. Dans le contexte de l'élaboration du plan à moyen terme et de la refonte de la fonction de génération des savoirs du FIDA, la direction envisage une planification de programmes relatifs aux produits du savoir, traitant aussi des questions en rapport avec les peuples autochtones.